



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Centre universitaire de formation en environnement

Sherbrooke (Québec)
CANADA J1K 2R1

(819) 821-7933 (téléphone)
1-866-821-7933 (sans frais)
(819) 821-6909 (télécopieur)
environnement@USherbrooke.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE
REÇU

CTE - 17 R
C.P. - P.L. 118
DEVELOP. DURABLE

5 DEC -7 -5 :28

Le 2 décembre 2005

Membres de la Commission des transports et de l'environnement
À l'attention de Monsieur François Arsenault
Secrétaire de la Commission
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires – 3^e étage
Québec (Qc) G1A 1A3

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à votre invitation, nous sommes heureux de vous transmettre 25 copies du mémoire soumis par le Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke sur le projet de loi 118, *Loi sur le développement durable*.

Il faut noter que ce mémoire se basait sur l'avant-projet de loi qui avait été déposé en 2004. Malheureusement, à cause des délais très courts qui nous ont été impartis, il nous a été impossible de modifier notre mémoire et de commenter les modifications que l'avant-projet a subies en se transformant en projet de loi. Cependant, nous tenons à souligner notre intérêt à participer concrètement à l'application du développement durable. Pour ce faire :

- nous aimerions développer davantage nos services dans la formation en développement durable, aussi bien dans les services gouvernementaux et dans les municipalités qu'auprès des entreprises et des citoyens;
- nous souhaitons regrouper, à l'intérieur d'une infrastructure provinciale, tous les programmes qui offrent de la formation en environnement au Québec pour que, à l'intérieur de cours déjà existants ou à créer, les étudiants assurent un soutien aux différents projets en émergence en développement durable; nous privilégions déjà ici cette approche pour le transfert de l'expertise de nos étudiants en environnement dans la communauté, et nous aimerions la développer à une échelle beaucoup plus grande.

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Michel Montpetit, M. Env., S.E.A.C.
Directeur

Centre universitaire de formation en environnement

CTE - 17 M
C.P. - P.L. 118
DEVELOP. DURABLE

Environnement

préoccupation
de l'heure
occupation
de l'avenir

**Centre universitaire de
formation en environnement**



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Mémoire sur l'avant-projet de loi n° 118 – Loi sur le développement durable





Centre universitaire de formation en environnement
Sherbrooke (Qc) J1K 2R1

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

Mémoire présenté par :

Centre universitaire de formation en environnement
Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Pavillon Marie-Victorin
Sherbrooke QC J1K 2R1
<http://www.USherbrooke.ca/environnement>

Février 2005

Table des matières

Préambule	1
1. Introduction et présentation du Centre.....	1
2. Commentaires relatifs au processus proposé	2
2.1 Le rôle du ministère de l'Environnement	2
2.2 Le leadership attendu du Gouvernement	3
2.3 L'inquiétude face au financement de la mise en place du développement durable.....	3
2.4 La place de l'environnement.....	4
2.5 La confusion dans le vocabulaire et la compréhension du développement durable.....	5
2.6 Le manque de conviction face à l'implication de l'Administration.....	5
2.7 Le besoin de développer le savoir par la recherche sur le développement durable.....	5
2.8 L'implication des entreprises	6
2.9 Le besoin de cohérence dans les actions du Gouvernement	6
2.10 Le choix des indicateurs de développement durable	6
3. Commentaires relatifs aux principes de développement durable retenus	7
4. Actions du Centre universitaire de formation en environnement	9
4.1 Former la relève et les professionnels en exercice.....	9
4.2 Déployer une formation destinée aux fonctionnaires du Québec en matière de développement durable	9
4.3 Promouvoir l'adoption de stratégies de développement durable dans notre réseau	9
4.4 Inciter notre propre organisation à mettre en œuvre de façon significative une stratégie de développement durable	9
4.5 Aider au développement d'une vision commune du développement durable .. auprès des citoyens et citoyennes de Sherbrooke	10
4.6 Participer à des comités consultatifs et d'experts	10
4.7 Offrir à nos étudiants une formation pratique collée aux besoins de notre société.....	10
5. Projet national de soutien à des initiatives environnementales dans une perspective de développement durable	10
6. Conclusion	11

Préambule

La motoneige est-elle compatible avec le développement durable ? Cette question, à laquelle notre Premier Ministre répondait « oui » récemment (Journal La Tribune de Sherbrooke, 18 décembre 2004, page B1), illustre bien à quel point le défi de mettre en application le développement durable est gigantesque, en premier lieu en raison de la confusion entourant la nature du concept. On soupçonne à peine en fait à quel point nous sommes appelés à changer nos mentalités et nos modes de fonctionnement, en tant que citoyen, société et gouvernement.

Il est de notre avis que la pratique de la motoneige aux abords de résidences n'est pas un exemple de développement durable. Cette anecdote démontre que nous avons encore beaucoup à apprendre, individuellement et collectivement, pour voir se développer une vision commune et une application cohérente du développement durable au Québec.

Le défi est posé, les attentes sont grandes, à nous d'y travailler.

1. Introduction et présentation du Centre

Le Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke (le Centre) est heureux de répondre à l'invitation du ministre de l'Environnement du Québec en déposant le présent mémoire qui, nous l'espérons, saura enrichir la réflexion gouvernementale.

Nous saluons le leadership du MENVQ jusqu'à ce jour et souhaitons pouvoir contribuer par notre réflexion et nos actions à l'avancement du développement durable au Québec.

Le Centre forme des gestionnaires de l'environnement depuis maintenant plus de 30 ans. Au cours de la seule année 2004, plus de 200 nouveaux étudiants se sont inscrits à nos différentes activités de formation régulière, continue et sur mesure. Par la formation de nombreux professionnels de l'environnement, les activités du Centre contribuent de façon significative à la prévention et à la restauration de l'environnement au Québec et partout dans le monde.

La formation en environnement à l'Université de Sherbrooke a débuté officiellement en 1974 avec la création du programme de Maîtrise en environnement. Au cours des ans, diverses modifications au programme sont survenues. En particulier, les dix dernières années furent marquées par des développements importants, qui ont permis d'élargir considérablement la gamme des programmes de formation offerts.

La mission du Centre est d'améliorer les compétences et les connaissances en environnement, dans une perspective de développement durable, en offrant des programmes et des activités de formation en environnement d'avant-garde, de haut niveau et adaptés aux besoins de la société. Pour le Centre, cette « perspective de développement durable » signifie, entre autres, que dans les cours, les étudiants sont

appelés systématiquement à exercer leur esprit d'analyse de la gestion environnementale en intégrant les considérations sociales et économiques. De plus, ces dimensions sont incluses dans les énoncés de programmes et dans chaque contenu de cours, où cela est pertinent.

Les activités du Centre sont réparties à travers plusieurs programmes de formation de 2^e cycle (maîtrise cheminement « cours » et volet « recherche », diplôme et microprogrammes), de 3^e cycle (doctorats) et sur des activités de formation sur mesure. Le Centre offre des activités sur une base régulière à Sherbrooke, Longueuil, Gatineau, Québec et Saguenay.

Grâce à son équipe de gestion de treize personnes et son équipe de formateurs composée d'une trentaine de spécialistes praticiens, le Centre a contribué depuis sa création à offrir une formation en gestion de l'environnement à plus de 1 000 diplômés, en plus de contribuer par ses activités à diffuser de l'information à des milliers de personnes grâce à l'organisation d'une quinzaine de colloques, la rédaction de plusieurs articles dans les revues spécialisées et les quotidiens et la participation à de nombreux projets et initiatives dans le secteur de l'environnement, tant au niveau national qu'international.

Le personnel du Centre est très engagé, étant membre de nombreux conseils d'administration et comités en environnement (dix en Estrie, neuf au niveau québécois, deux au niveau canadien et deux au niveau international).

Finalement, les collaborations avec les organisations du milieu sont très intenses. D'abord, à l'intérieur de cours particuliers, plus d'une soixantaine d'organisations ont collaboré avec le Centre en proposant aux étudiants des projets concrets qui ont fait l'objet de travaux de session. Aussi, plus de 200 organisations ont accueilli des stagiaires de la Maîtrise en environnement au fil des ans.

2. Commentaires relatifs au processus proposé

L'étude de l'avant-projet de loi et du document de consultation rendus publics amène à s'interroger sur un certain nombre de points que nous désirons partager dans les lignes qui suivent.

2.1 Le rôle du ministère de l'Environnement

Le premier élément qu'il nous apparaît pertinent de souligner est selon nous fondamental. Le ministère de l'Environnement est-il le meilleur porte-étendard du développement durable au Québec? En effet, en vertu de quoi le MENVQ pourra-t-il prétendre coordonner le travail des autres ministères? Comment pourra-t-il gérer l'avancement du développement durable à travers les luttes de pouvoir interministérielles survenant naturellement dans la quantité considérable de dossiers négociés entre les ministères?

Nous sommes donc très sceptiques sur les pouvoirs actuels du MENVQ face aux autres ministères et sur sa capacité réelle à formuler certaines exigences, ne serait-ce que celle devant permettre le dépôt d'un rapport public gouvernemental prévu tous les trois ans, tel qu'évoqué dans le document de consultation.

Nous proposons que soit confiée à une entité supra-ministérielle la responsabilité de la coordination gouvernementale en matière de développement durable.

2.2 Le leadership attendu du Gouvernement

Le document de consultation diffusé évoque clairement (et à juste titre) le fait que le développement durable est l'affaire de tous, que chaque citoyen, collectivité et organisation doit modifier ses comportements, etc.

Nous sommes tout à fait en accord avec cette idée mais souhaiterions que le Gouvernement affirme davantage le leadership qu'il entend exercer sur la société québécoise. En effet, à travers son vaste rayon d'influence, plusieurs outils (en particulier économiques) pourraient être utilisés afin de promouvoir le développement durable au sein de la société. **L'octroi de subventions, le financement public des projets industriels et le processus public d'achat des biens et services pourraient être des outils efficaces de changement de comportements chez les bénéficiaires, les incitant par exemple à se doter de stratégies de développement durable.**

Le développement durable n'est pas que l'affaire du Gouvernement, mais ce dernier se doit d'examiner les outils qu'il a à sa disposition afin d'influencer la société.

Par ailleurs, comment le Gouvernement entend-il obtenir l'engagement de ses propres employés? Encore là, **un leadership et une vision devront être bien sentis au sein de la fonction publique afin d'obtenir l'adhésion des acteurs des changements à venir.**

Mal planifié, mal communiqué ou noyé dans les autres priorités gouvernementales, le *Plan de développement durable du Québec* pourrait ne jamais être mis en œuvre si les employés et employées du Gouvernement ne partagent pas tous une vision et une compréhension communes.

2.3 L'inquiétude face au financement de la mise en place du développement durable

Parmi les sources d'inquiétude que nous avons face au *Plan de développement durable*, la question du financement ressort clairement. D'abord, il est fort encourageant que le Plan prévoie la création d'un fonds vert qui vise à soutenir les municipalités et ONG dans la mise en œuvre de projets. Mais nous nous interrogeons sur la pertinence de limiter les projets aux seules questions environnementales et nous sommes inquiets face à la

provenance des fonds, malgré la liste des sources potentielles d'argent évoquée. **Nous craignons en effet que le financement du fonds vert se fasse au détriment du financement d'autres programmes ou en vertu de transferts de sommes destinées à d'autres mandats gouvernementaux.**

Rappelons que sur la question de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, le Gouvernement devait mettre sur pied un fonds de l'eau et financer 33 organismes de bassins versants. Plus de 2 ans après, ces comités ne peuvent toujours pas réaliser leur mandat, faute de moyens financiers et le fonds de l'eau demeure inexistant...

Quant au financement de la mise en œuvre du développement durable au sein de l'Administration publique, nous aimerions soulever certains passages du document de consultation :

- « ...le gouvernement pourra, en grande partie, réaliser sa stratégie de développement durable en réorientant certains de ses budgets actuels. »
- « les ministères et organismes participeront au Plan ... en fonction de leur capacité financière. »
- « le cadre législatif a été conçu de façon à permettre sa mise en œuvre,...et réduire au minimum les contraintes financières ».

Nous croyons que cette approche est un gage d'échec. En effet, la mise en œuvre du développement durable suscite du changement. Or, orchestrer le changement nécessite des ressources que le Plan ne prévoit pas. **Les contraintes budgétaires actuelles sont connues du public; comment le Gouvernement pourra-t-il alors élever le développement durable au rang de priorité de l'Administration en l'absence de ressources financières adéquates?**

2.4 La place de l'environnement

De façon générale, le document de consultation évoque régulièrement le fait que l'environnement se doit d'être protégé, alors que l'économie se doit d'être développée et la qualité de vie améliorée. Nous nous demandons pourquoi les objectifs fixés au niveau de la composante environnementale du développement durable ne sont pas d'améliorer également l'état de l'environnement.

Il est en effet de notre avis que le développement soutenu des décennies passées a hypothéqué considérablement l'environnement québécois au sens large et que des efforts particuliers doivent encore être faits pour le restaurer. **En conséquence, nous croyons que le développement durable devrait tenter d'améliorer la qualité de l'environnement plutôt que seulement viser à la maintenir.**

2.5 La confusion dans le vocabulaire et la compréhension du développement durable

La lecture du document de consultation amène une certaine confusion chez le lecteur quant au sens donné à certains termes (stratégie, plan, plan d'actions) pourtant fort importants. S'ajoute à cela la confusion existant déjà autour du concept de développement durable. Nous croyons donc qu'il y a place à amélioration dans la terminologie utilisée et aimerions suggérer d'uniformiser le vocabulaire ou de le définir clairement.

2.6 Le manque de conviction face à l'implication de l'Administration

La lecture du document de consultation nous a laissé perplexe quant aux mesures prévues afin de susciter l'engagement de l'Administration publique dans le plan de développement durable. À titre d'exemple, mentionnons à la section 5.5 *Mécanismes d'évaluation, de suivi et de reddition de comptes* les deux passages suivants :

- « ...chaque ministère fasse état...des objectifs qu'il s'était fixés ou, le cas échéant, des motifs pour lesquels aucun objectif particulier n'a été défini... ».
- « des différentes activités...qu'il a pu ou non mener durant l'année...».

Comment peut-on lancer une initiative porteuse de changements majeurs telle que le *Plan de développement durable* en incluant déjà des portes de sortie incitant l'Administration au sur-place? Il est clair que le défi est grand, mais il est de notre avis qu'il faudrait au moins éviter de justifier à l'avance l'inaction de certaines composantes gouvernementales.

2.7 Le besoin de développer le savoir par la recherche sur le développement durable

L'application du développement durable est à une étape embryonnaire et presque tout est à créer. Cela en fait un sujet qui attire et mérite l'attention des chercheurs des organisations publiques et privées. À l'Université de Sherbrooke, l'Observatoire de l'environnement et du développement durable a été créé en 2002 avec l'objectif de susciter la recherche transdisciplinaire sur le développement durable. L'Observatoire regroupe plus de 80 chercheurs qui souhaitent vivement contribuer au défi collectif du développement durable.

Nous croyons que le *Plan de développement durable* devrait prévoir un effort de concertation entre les fonds publics de soutien à la recherche universitaire afin d'amorcer et de supporter la recherche sur le développement durable. **Les trois fonds, FQRSC (société et culture), FQRNT (sciences) et FRSQ (santé) devraient se concerter afin de financer conjointement une programmation de recherche multidisciplinaire sur la question.**

2.8 L'implication des entreprises

Il est de notre avis que le *Plan de développement durable* exprime trop peu le rôle important des entreprises dans les changements de comportements qui doivent s'opérer au sein de la société. Comment le Gouvernement entend-il s'adjoindre l'engagement du secteur privé? **Nous souhaiterions que le *Plan de développement durable* précise de quelle manière les entreprises québécoises seront incitées à participer au défi du développement durable.**

2.9 Le besoin de cohérence dans les actions du Gouvernement

Nous croyons que les actions de développement durable au niveau du Gouvernement se doivent d'être cohérentes afin d'obtenir la confiance et l'engagement des citoyens. Par exemple, planifier des objectifs de réduction de gaz à effet de serre tout en mettant de l'avant un projet de centrale au gaz n'est pas cohérent, tout comme s'engager dans un cadre de développement durable en même temps que favoriser des hausses de tarifications du transport en commun.

Face à ces incohérences, les citoyens développent du cynisme, se désengagent, ou pire, se braquent face aux bonnes intentions gouvernementales. **Le défi du développement durable est aussi un défi de cohérence dans les actions gouvernementales**, d'où le besoin de bien coordonner les plans d'actions des différents ministères et organismes de l'administration québécoise.

2.10 Le choix des indicateurs de développement durable

En dernier lieu, nous voulons souligner, sur le plan méthodologique, que le choix des indicateurs est une démarche essentielle qui est indissociable de l'élaboration d'une stratégie de développement durable. En effet, à la page 34 du guide de consultation, on suggère que les indicateurs soient utilisés deux ans après l'adoption de la loi sur le développement durable. Selon nous, ces indicateurs devront être déterminés bien avant, à l'intérieur de la démarche d'élaboration de la stratégie gouvernementale, soit au printemps-été 2005 selon le calendrier proposé.

Les objectifs visés dans les plans de développement durable des ministères doivent être réalistes, mesurables et fixés dans le temps. Par conséquent, il est souhaitable de déterminer les indicateurs de performance en développement durable en même temps que les objectifs.

3. Commentaires relatifs aux principes de développement durable retenus

En ce qui a trait à l'énoncé des 14 principes devant guider l'Administration publique québécoise dans son action en matière de développement durable, nous croyons qu'il y manque un élément fondamental, soit un *Principe directeur* permettant à tous de bien interpréter le sens de ces principes.

En effet, il nous apparaît risqué de développer une liste de principes égaux l'un par rapport à l'autre sans leur donner de sens global. Il est ainsi facile d'utiliser ces principes « à la carte » afin de justifier tel ou tel projet qui n'aurait de sens si examiné en fonction de tous les principes qui s'y appliquent. Par exemple, on peut justifier le développement de la motoneige au Québec en fonction du principe de l'efficacité économique, mais cette justification perd son sens lorsque l'on considère plusieurs autres principes comme la protection de l'environnement ou la santé et la qualité de vie.

Nous recommandons ainsi que soit développé un principe directeur amenant à interpréter les 14 principes du développement durable comme un ensemble indissociable servant à guider les choix des actions et des projets.

Par ailleurs, nous avons étudié les 14 principes exposés et désirons formuler les commentaires et suggestions suivants :

Principe 1 : Santé et qualité de vie

Il nous apparaît pertinent d'ajouter au libellé du principe, la mention « incluant la lutte à la pauvreté » qui demeure selon nous un grand défi qui devrait être caractéristique d'un développement durable.

Principe 3 : Protection de l'environnement

Il nous apparaît singulier de constater que les trois pôles du développement durable (économie-société-environnement) sont interprétés dans les deux premiers cas comme un souci d'améliorer alors que pour l'environnement l'on se contente de protéger. Selon nous, ce principe devrait être intitulé « Amélioration de la qualité de l'environnement ».

Principe 4 : Efficacité économique

Idem au point précédent, nous suggérons de modifier le libellé de la manière suivante : « ...de même qu'à l'amélioration de la qualité de l'environnement ».

Principe 5 : Participation et engagement

Il nous semble important d'ajouter à la définition de ce principe la responsabilité de leadership que doit assumer le Gouvernement du Québec, responsabilité qui nous apparaît essentielle.

Principe 6 : Accès au savoir

Nous souhaiterions que soit ajouté de façon plus explicite le besoin de créer et de développer le savoir, notamment au moyen de la recherche sur le développement durable et son application.

Principe 7 : Protection du patrimoine culturel

Nous suggérons d'alléger le libellé de ce principe en retirant la définition du patrimoine culturel.

Principes 8 et 9 : Prévention et précaution

Nous suggérons de fusionner ces deux principes et d'ajouter que les meilleures techniques doivent être disponibles « ...à un coût économique, environnemental et social acceptable ».

Principe 13 : Pollueur-utilisateur-payeur

Nous suggérons d'abord de changer le verbe « devraient » pour « doivent ». Nous suggérons également de retirer la mention spécifique aux matières résiduelles et d'ajouter « ...mesures de prévention, de réduction et de restauration... ». Nous suggérons aussi d'introduire l'utilisation de la pensée du « cycle de vie » comme moyen d'analyse des répercussions de la consommation des biens.

Finalement, nous suggérons d'être plus général au début du texte afin d'inclure les « dommages » à l'environnement, de façon à intégrer le phénomène de la surutilisation des ressources (eau, forêt) au principe de l'utilisateur payeur.

Principe 14 : Partenariat et coopération environnementale

Nous suggérons d'inclure également à la fin du libellé les répercussions « provenant de l'extérieur du territoire visé ».

Finalement, nous suggérons d'inclure un nouveau principe inspiré du principe # 21 de Rio relativement à la portée internationale du développement durable et à la nécessité d'éduquer les jeunes et d'adopter une vision planétaire du développement durable.

4. Actions du Centre universitaire de formation en environnement

Le Centre désire également exprimer sa volonté ferme de contribuer à la mise en œuvre du développement durable au Québec, grâce à un certain nombre d'actions qu'il mène déjà ou entend mener à court terme. Ainsi, nos engagements sont au nombre de sept :

4.1 Former la relève et les professionnels en exercice

À travers ses programmes de formation de deuxième cycle universitaire, le Centre contribue à la formation de près de 200 professionnels par an. Ces personnes profitent des enseignements donnés par des praticiens et s'insèrent dans des organisations gouvernementales ou autres à la fin de leurs études. Le Centre déploie des programmes en environnement à l'intérieur desquels les étudiants et étudiantes apprennent à intégrer les aspects économiques et sociaux dans la prise de décision en environnement; il s'engage à toujours adapter ses cours et programmes aux besoins de la société.

4.2 Déployer une formation destinée aux fonctionnaires du Québec en matière de développement durable

Le Centre a déjà développé et rodé une formation destinée à la fonction publique et s'engage à la rendre disponible pour les ministères et organismes concernés par le *Plan de développement durable du Québec*. La formation est disponible en format d'une demi-journée ou d'une journée et permet aux participants de comprendre la portée et la mise en œuvre du développement durable dans le contexte gouvernemental.

4.3 Promouvoir l'adoption de stratégies de développement durable dans notre réseau

Le personnel du Centre, déjà très actif dans de nombreuses organisations (conseils d'administration et comités) à travers le Québec, s'engage à promouvoir l'adoption de stratégies de développement durable dans ces organisations.

4.4 Inciter notre propre organisation à mettre en œuvre de façon significative une stratégie de développement durable

L'Université de Sherbrooke s'est engagée tout récemment (avec neuf autres institutions de la Région-de-Sherbrooke) à développer une stratégie de développement durable. Le Centre est associé de près au cheminement de cette initiative et s'engage à mettre toute l'énergie nécessaire pour que sa mise en œuvre soit faite dans les meilleurs délais.

4.5 Aider au développement d'une vision commune du développement durable auprès des citoyens et citoyennes de Sherbrooke

Le Centre planifie actuellement une série de soirées d'échanges avec les citoyens et citoyennes de Sherbrooke où le personnel du Centre et les étudiants et étudiantes de la Maîtrise en environnement iront échanger avec la population sur le concept de développement durable et sur la façon de s'y engager. Ces soirées seront annoncées dans les médias locaux et se dérouleront à l'hiver et au printemps 2005.

4.6 Participer à des comités consultatifs et d'experts

Le Centre serait très intéressé à participer, selon les besoins du Gouvernement, à tout comité d'experts ou comité consultatif afin d'apporter sa réflexion et sa vision du développement durable.

4.7 Offrir à nos étudiants une formation pratique collée aux besoins de notre société

Le Centre s'engage finalement à maintenir une grande ouverture dans ses différents cours aux partenariats avec les organisations de la société québécoise afin de permettre à ces dernières de profiter de l'expertise de ses étudiants et étudiantes et à ceux-ci de compter sur une formation pratique collée à la réalité du marché du travail.

5. Projet national de soutien à des initiatives environnementales dans une perspective de développement durable

Le Centre désire soumettre ici, en conjonction avec la Fondation québécoise en environnement, une proposition de projet qui pourrait soutenir concrètement l'avancement du développement durable au sein de la société québécoise. Les étudiants et la direction du Centre, en collaboration avec la FQE, travaillent depuis deux ans déjà à la conception du projet.

Plus précisément, dans un premier temps, nous avons dressé un tableau de la situation concernant les organismes promoteurs d'actions environnementales ainsi qu'un portrait global des principales problématiques environnementales pour chacune des régions du Québec. Nous avons également fait ressortir les interventions possibles pour appuyer ces projets et pour mettre en place un plan d'action favorisant l'implication des Québécois et Québécoises.

Dans un deuxième temps, un programme national de sensibilisation des collectivités à l'environnement et au développement durable a été élaboré afin de stimuler la population à intervenir elle-même dans l'amélioration et la protection de son environnement dans une perspective de développement durable. Ainsi, des fiches d'information ont été

montées sur différentes problématiques environnementales pour les intervenants de la Fondation québécoise en environnement. Ces outils permettront aux membres du conseil d'administration de la Fondation d'avoir les informations nécessaires pour rencontrer en région des groupes de citoyens.

Concrètement, nous voulons contribuer à remettre la protection et la restauration de l'environnement à l'agenda des citoyens du Québec. L'objectif visé est de susciter chez eux une vaste prise de conscience face à l'environnement et au développement durable, qui se concrétiserait en une multitude de nouveaux projets.

Au niveau de la mise en œuvre du projet, la Fondation envisage dans un premier temps d'entreprendre une tournée provinciale, qui permettrait de mieux faire connaître le concept du développement durable et de stimuler la création de nouveaux projets. Dans un deuxième temps, afin de pallier le manque d'expertise de la majorité des citoyens et citoyennes dans ce domaine, la FQE entend offrir, sur demande, un service d'appui au développement et à la réalisation des projets en environnement et développement durable. Cet appui pourrait se situer à divers niveaux et toucherait, par exemple, l'élaboration du contenu de la demande, la recherche de partenaires, le montage financier, les représentations auprès des décideurs et le développement de plan de communication.

La FQE retiendra, après examen, les projets les plus intéressants (correspondant aux objectifs du développement durable) qui seront ensuite soumis au Centre, avec qui une entente existe déjà pour l'appui au démarrage de ces projets. Le Centre mettra sur pied un centre interuniversitaire regroupant les divers programmes de formation en environnement du Québec (dans un premier temps pour les programmes de deuxième cycle). Ce centre interuniversitaire démarrera d'abord par un partenariat entre l'Université de Sherbrooke et le réseau de l'Université du Québec, déjà sensibilisé au projet. Il cherchera à favoriser l'intégration à la formation de leurs étudiants, le soutien aux différents projets. Cet appui pourrait se situer à l'intérieur de cours déjà offerts ou spécifiquement créés dans ce but. Il s'agira là d'un exemple parfait de formation appliquée et de transfert de connaissances aux citoyens.

Nous travaillons présentement à réunir les conditions et les moyens nécessaires à la réalisation de cet ambitieux projet, lequel pourrait prendre les allures d'une vaste « corvée nationale » au plan du développement durable. Ne manquent plus que l'appui politique des gouvernements et leur soutien financier. Nous espérons que le Gouvernement prêtera une oreille attentive à ce projet.

6. Conclusion

Le Centre est heureux d'avoir pu réfléchir sur la mise en œuvre du développement durable au Québec et souhaite vraiment que le *Plan* connaisse un succès auprès de l'Administration publique québécoise.

Nous croyons que le *Plan* est à la fois très ambitieux par ses idées et très modeste par ses moyens et souhaitons que des ressources suffisantes soient consacrées à sa mise en œuvre.

La transformation attendue des pratiques gouvernementales est un objectif que nous considérons comme nécessaire et nous espérons qu'il pourra être partagé par tous les employés et employées de l'Administration.



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Centre universitaire de formation en environnement

1 866 821-7933

www.USherbrooke.ca/environnement

environnement@USherbrooke.ca

